



Mairie d'AUBY
Lancement Achat de fournitures diverses
pour l'activité des services techniques
Décision n° 2024/112/MP

Publié le 10 juin 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit sur la ligne budgétaire n°606321;

Considérant que le marché relatif à la fourniture de matériels pour le service bâtiment arrive à échéance le 9 avril 2023 et la nécessité de maintenir le besoin, il est donc nécessaire de lancer une consultation ;

Considérant que ce marché est divisé en :

- * Lot 1 Fourniture diverses (quincaillerie, huisserie, outillage, visserie, boulonnerie, estimé à 17 000,00 € HT soit 20 400.00 € TTC annuel ;
- * Lot 2 Fourniture de matériaux de construction, estimé à 10 000,00 € HT soit 12 000.00 € TTC annuel ;
- * Lot 3 Fourniture de matériel pour les peintres, estimé 8 000,00 € HT soit 9 600.00 € TTC annuel ;
- * Lot 4 Fourniture de peinture, estimé 20 000,00 € HT soit 24 000.00 € TTC annuel ;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, l'administration n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de fournitures dont elle aura besoin ;

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande reconductible 3 fois sur décision expresse ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 220 000,00 € HT soit 264 000.00 € TTC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide

Article 1

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « Achat de fournitures diverses pour l'activité des services municipaux », établis par le Service marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Article 2

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Mairie d'AUBY
Lancement Achat de fournitures diverses
pour l'activité des services techniques
Décision n° 2024/112/MP

Article 3

De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national

Article 4

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 10/06/2024

Christophe CHARLES,
Maire